

COMMISSION EUROPÉENNE



Bruxelles, le 7.3.2013

C(2013) 1332 final

Monsieur le Président,

La Commission remercie le Sénat pour son avis motivé sur la proposition de règlement relatif au contrôle technique périodique {COM(2012)380 final} et présente ses excuses pour cette réponse tardive.

La Commission tient à souligner que, comme l'indique l'analyse d'impact de la Commission, 6% des accidents de voitures et 8% des accidents de motocycles peuvent être imputés à des défaillances techniques. Cette estimation a été établie sur la base de diverses études empiriques et de divers rapports et la Commission considère qu'il ne s'agit pas là de chiffres négligeables. Il a également été établi que la probabilité d'un accident lié à des défaillances techniques est deux fois plus élevée pour les voitures de plus de 8 ans.

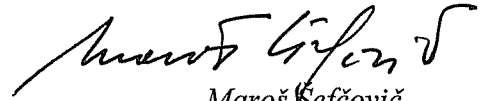
La Commission souhaiterait également rappeler que le nombre d'accidents mortels impliquant des motocyclistes est resté constamment élevé dans l'UE durant ces 20 dernières années (plus de 4 600 morts par an dans l'UE), tandis que pour tous les autres types de véhicules, une remarquable réduction a pu être observée. La Commission estime que ce sont des arguments de poids qui plaident en faveur d'une action concertée au niveau européen dans les divers domaines, notamment l'état technique des deux roues à moteur, dans lesquels la sécurité routière peut être améliorée. Une étude empirique menée par l'Association des constructeurs européens de motocycles a démontré que près de 6% des accidents impliquant des motocycles sont liés à des défaillances techniques.

Enfin, la Commission est consciente des progrès techniques réalisés ces dernières années dans le domaine de l'ingénierie automobile. Cependant, plusieurs études ont démontré que le taux de défaillance des véhicules n'a pas diminué au fil des années et que seul le type de problème technique a changé. Si les problèmes de corrosion sont devenus moins importants, les véhicules modernes sont notamment confrontés à des problèmes liés aux composants électroniques de sécurité, qui augmentent à mesure qu'ils prennent de l'âge.

*M Jean-Pierre BEL
Président du Sénat
Palais du Luxembourg
15, rue de Vaugirard
F – 75291 PARIS Cédex 06*

Dans l'espoir que ces précisions aient répondu aux craintes exprimées par le Sénat, je me réjouis, par avance, de la poursuite de notre dialogue politique.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma très haute considération.



*Maroš Šefčovič
Vice-président*